

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	<b>Date</b> 22.02.2016	<b>Heure</b> 10h57	<b>Numéro</b> 16.323	<b>Département(s)</b> DFS
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) : Olivier Lebeau</b>		
<b>Titre :</b> <b>NOMAD: Masse salariale contenue, vraiment?</b>		
<b>Contenu :</b>  Sur la base du rapport de gestion 2014 de NOMAD, on peut calculer la moyenne du salaire par équivalent plein temps (EPT).  Ce salaire est de 77'981 francs/EPT environ en 2013 et 79'150 francs/EPT environ en 2014, soit une augmentation de 1,5% environ.  Même si le profil des postes a changé, peut-on être certain que la masse salariale des employés déjà présents au début d'un exercice a été contenue à 0,5% comme souhaité par le Conseil d'État?		
<b>Réponse écrite demandée:</b> <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> <b>Olivier Lebeau</b>		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>